

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 24 janvier 2006 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Ginette Cyr, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, André Contant, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin. et Mme Julie Brunelle, secr. gén. adj.

Mmes Maryse Chevalier, Marinella De Oliveira et Thérèse Lessard, MM. Benoît Gagnon et Normand Lemay ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-060124-2354

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2005, avec la correction suivante à la page 1324, alors que le troisième *ATTENDU* de la résolution n° CC-051213-2340 devrait se lire comme suit :

« *ATTENDU* que selon les prévisions de clientèles, l'école Le Tandem pourra accueillir en 2006-2007 les élèves de son aire de desserte et ceux du préscolaire des écoles de Fontainebleau et de la Renaissance; »

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Claude Girard, commissaire, présente cinq représentants de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, qui viennent présenter officiellement à la Commission scolaire le volume publié à l'occasion du 150^e anniversaire de cette municipalité. Ce sont : M. Claude Giguère, maire suppléant, Mmes Guylaine Comtois, directrice générale et Rita Laframboise, responsable du projet, ainsi que deux élèves du secondaire, soit Belinda Lacroix-Lauzon et Olivier Ouellet.

La CSSMI a collaboré à cette publication, notamment en ce qui concerne la vie scolaire.

Par la suite, au nom des enseignantes du préscolaire de la CSSMI, Mmes Mélanie Luneau et Anne-Marie Harnois demandent aux commissaires de prévoir un transport distinct pour les élèves du préscolaire, à compter de la prochaine année scolaire, compte tenu de l'augmentation du temps d'enseignement au primaire l'an prochain.

La présidente indique que le sujet est présentement à l'étude et que la direction générale a pris note des observations et qu'elle verra à offrir aux élèves les meilleurs services possibles.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-060124-2355

Il est proposé par Mme Maureen Pagé

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Budget révisé 2005-2006 - adoption;
6. Construction, agrandissement et rénovation d'immeubles :
 - 6.1 Nomination de professionnels – école des Perséides : formation d'un comité de sélection;
7. Amendements au règlement sur la délégation de pouvoirs;
8. Centre régional d'archives des Basses-Laurentides;
9. Critères d'évaluation du directeur général : recommandations du comité; (huis clos)
10. Probation d'une hors cadre; (huis clos)
- 11.1 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 15 novembre 2005;
- 12.4.1 Comité ad hoc sur l'organisation scolaire à Bois-des-Filion;
- 12.4.2 Horaire des autobus;
- 12.4.3 Avis public sur l'inscription;
- 13.1 Communiqué de presse.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

BUDGET RÉVISÉ 2005-2006

Résolution n° CC-060124-2356

ATTENDU que le budget initial de la commission scolaire est équilibré;

ATTENDU les résultats constatés au rapport financier de l'année 2004-2005;

ATTENDU la révision financière des secteurs d'activité de la commission scolaire, pour l'année scolaire 2005-2006;

ATTENDU les orientations budgétaires de la commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. André Contant

D'ADOPTER « Le Budget révisé 2005-2006 », qui prévoit un réinvestissement non récurrent de 1,6 M \$, tout en maintenant l'équilibre pour l'année scolaire 2005-2006;

DE VERSER ce document au répertoire des présentes sous la cote 401.

Adopté

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Résolution n° CC-060124-2357

ATTENDU les dispositions de l'entente intervenue entre, d'une part, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et d'autre part, le Syndicat des professionnelles et professionnels Laval-Rive-Nord (SPPLRN);

ATTENDU les pouvoirs délégués par le conseil des commissaires au comité exécutif et à la direction générale, relativement au congédiement et au non rengagement de personnes à l'emploi de la commission scolaire;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE MODIFIER le « Règlement sur la délégation de pouvoirs » de la façon suivante :

- ajouter un article aux pouvoirs délégués au comité exécutif, qui se lit ainsi :

« 11.2 Congédier ou non rengager les professionnelles et les professionnels membres du personnel de la commission scolaire. »

- ajouter, après les pouvoirs délégués au secrétaire général et directeur des affaires corporatives et des communications, la disposition suivante :

« Le conseil des commissaires délègue au secrétaire général adjoint de la commission scolaire, les droits, pouvoirs et obligations énumérés ci-dessous :

1. D'attester de l'authenticité des documents et des copies de documents de la commission scolaire, incluant les procès-verbaux des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif.

Article 172 de la Loi sur l'instruction publique. »

Adopté

CENTRE RÉGIONAL D'ARCHIVES DES BASSES-LAURENTIDES

Résolution n° CC-060124-2358

ATTENDU l'importance de conserver sur le territoire les documents relatifs à l'histoire locale et régionale;

ATTENDU que plusieurs organismes voués depuis plusieurs décennies à la protection du patrimoine culturel et archivistique de la région, la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles, la Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes, la Société d'archives historiques de Saint-Eustache, la Société de généalogie de Saint-Eustache, la Société d'histoire d'Oka et le Musée régional d'Argenteuil, se sont prononcés en faveur de la création d'un Centre régional d'archives dans les Basses-Laurentides;

ATTENDU la création du Centre régional d'archives des Basses-Laurentides (CRABL), institué par lettres patentes le 6 juin 2005 et la formation d'un conseil d'administration provisoire regroupant les représentants des organismes voués à la protection du patrimoine culturel et archivistique;

ATTENDU l'intérêt démontré par des partenaires régionaux, tels la Ville de Sainte-Thérèse et le Collège Lionel-Groulx, relativement à l'implantation d'un Centre régional d'archives dans les Basses-Laurentides;

ATTENDU que le Conseil de la culture des Laurentides participe à l'effort de concertation des partenaires régionaux, dans le but de soutenir l'implantation du Centre régional d'archives dans les Basses-Laurentides;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Thérèse a commandé, pour le début de l'année 2006, la réalisation d'un plan d'affaires en vue de l'implantation d'un Centre régional d'archives dans les Basses-Laurentides;

ATTENDU l'intérêt de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles envers la conservation des documents archivistiques locaux et régionaux, ainsi que l'implantation d'un Centre régional d'archives dans les Basses-Laurentides;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'APPUYER le projet d'implantation du Centre régional d'archives des Basses-Laurentides;

DE NOMMER M. Claude Girard, à titre de représentant de la Commission scolaire, sur le groupe de travail mis sur pied à l'initiative du Conseil de la culture des Laurentides.

Adopté

PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE – DES PERSÉIDES

Résolution n° CC-060124-2359

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer des firmes d'architecture et d'ingénierie, pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de réparation des fissures dans les murs et cloisons en blocs de béton à l'école des Perséides;

ATTENDU l'article 14 de l'instruction n° 73-0175 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

ATTENDU le guide d'application de l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires et, plus spécifiquement, la grille d'évaluation;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

QUE le comité de sélection soit formé de Mme Sandra East et M. Claude Girard, commissaires, M. Yvan Binette, directeur du Service des ressources matérielles et Mme Julie Brunelle, à titre de secrétaire;

QUE le comité de sélection siège à huis clos.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-060124-2360

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 45.

M. Daniel B. Bisson occupe son siège à 20 h 50.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-060124-2361

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 15.

PROBATION D'UNE HORS CADRE

Résolution n° CC-060124-2362

ATTENDU la résolution n° CC-041214-2103 du conseil des commissaires, quant à la nomination de Mme Marie-France Boyer au poste de directrice générale adjointe, nomination soumise à une période de probation de un an;

ATTENDU l'évaluation positive du directeur général à l'issue de la démarche de probation;

ATTENDU que la période de probation a été complétée à la satisfaction du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE CONFIRMER Mme Marie-France Boyer, directrice générale adjointe, dans un poste régulier de hors cadre (HC1).

Adopté

M. André Contant quitte son siège à 21 h 20.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-060124-2363

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général